

Cèdres Réflexion

États financiers

au 31.12.2016

Cèdres Réflexion

Bilan au 31.12.2016

Actifs

Actifs circulants

Trésorerie

22'467

18'299

Total actif circulant

22'467

18'299

Actifs immobilisés

Total actif immobilisé

0

0

Total actif

22'467

18'299

Passifs

Capitaux étrangers à court terme

Autres dettes à court terme

25

750

Passifs de régularisation (passifs transitoires) et provisions à court terme

331

Total capitaux étrangers à court terme

25

1'081

Capitaux étrangers à long terme

Total capitaux étrangers à long terme

0

0

Total capitaux étrangers

25

1'081

Capital de l'organisation

Capital de l'organisation

8'527

8'527

Réserves facultatives, fonds affectés

9'000

9'000

Réserves facultatives issues de bénéfices ou pertes cumulées

-309

2'241

Bénéfice ou perte de l'exercice

5'224

-2'550

Total capitaux propres

22'442

17'218

Total passif

22'467

18'299

Cèdres Réflexion

Compte de résultat pour l'exercice clôturé au 31.12.2016

	Note	2016	2015
Cotisations des membres ordinaires (50 CHF)		4'550	5'150
Cotisations des membres soutien (100 CHF)		2'800	3'200
Cotisations des membres bienfaiteurs (200 CHF)		1'200	1'400
Produits de donateurs			300
Billets d'entrée - finances d'inscription		760	10'270
Ventes de publications			388
Charges directes des projets		-2'187	-21'012
RÉSULTAT BRUT APRÈS CHARGES DIRECTES		7'123	-303
Charges du comité		-37	
Autres charges d'exploitation		-552	-427
Assurances-choses, droits, taxes, autorisations		-388	-483
Charges d'administration et d'informatique		-910	-1'318
Total Autres charges d'exploitation		-1'888	-2'228
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENTS ET CORRECTIONS DE VALEUR, RÉSULTAT FINANCIER ET IMPÔTS (EBITDA)		5'235	-2'532
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT RÉSULTAT FINANCIER ET IMPÔTS (EBIT)		5'235	-2'532
Charges financières		-11	-20
Produits financiers			2
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT IMPÔTS (EBT)		5'224	-2'550
RÉSULTAT ANNUEL AVANT IMPÔTS		5'224	-2'550
Impôts directs			
RÉSULTAT ANNUEL		5'224	-2'550

Cèdres Réflexion

Annexe aux comptes annuels 2016

(en francs suisses)

1. Informations sur les principes mis en application dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels sont établis conformément aux statuts et aux règlements de l'association Cèdres Réflexion ainsi qu'aux dispositions applicables du code des obligations, particulièrement celles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957-962 CO)

2. Informations sur l'entreprise

Nom	Cèdres Réflexion
Localité	1004 Lausanne
Forme juridique	Association au sens des art. 60 et suivants du Code civil

3. Indications, ventilation et explications pour les postes du bilan et du compte de résultat

Aucune.

4 Engagements éventuels

L'Association Cèdres Reflexion n'a pas constitué de provisions. Elle n'a par ailleurs ni cautionnements, ni obligations de garantie, ni constitué de gages au profit de tiers, ni restreint sa propriété pour d'éventuels engagements, ni d'engagements de leasing, ni d'engagements envers des institutions de prévoyance, ni de participations ou d'engagements hors bilan.

5 Evénements importants survenus après la date du bilan

Néant.

Cèdres Réflexion

Proposition du comité concernant l'affectation du bénéfice (en francs suisses)

2016

Réserves facultatives issues de bénéfices ou pertes cumulées
Bénéfice de l'exercice

-309
5'224

A disposition de l'assemblée générale

4'915

Utilisation soumise à l'approbation de l'AG :

Attribution au fonds de projets réglementé

4'000

Attribution supplémentaire à la réserve facultative issue de bénéfices ou pertes
cumulées

915

4'915

Réserve facultative issue de bénéfices ou pertes cumulées après attribution

915

Alain Burki
Chemin de Belle Combe 45
1093 La Conversion

Alfred Stettler
Sur la Croix 35
1020 Renens

Lausanne, le 19 avril 2017

Rapport des vérificateurs des comptes à l'assemblée générale de l'association Cèdres Réflexion

En vertu du mandat qui nous a été confié, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) de l'association Cèdres Réflexion pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sur la base des documents qui nous ont été présentés.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mandat consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant.

Nous avons procédé à des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles ainsi qu'à des opérations de contrôle analytiques. Au cours d'une rencontre avec Madame Sylvie Arnaud, trésorière, et Monsieur Jean-François Habermacher, président de l'association, nous avons demandé des éclaircissements sur certains documents et sur les procédures de contrôle.

Nous avons enfin jugé l'utilisation des principes essentiels de la tenue de la comptabilité et de la présentation des comptes annuels.

Sur la base de nos contrôles, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Après l'acceptation par l'Assemblée générale de Cèdres Réflexions du 4 mai 2017 des modifications des statuts qui lui sont soumises et leur remise à l'Administration cantonale des impôts, à Lausanne, l'association Cèdres Réflexions pourra jouir de l'exonération des impôts pour les personnes morales.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Les vérificateurs


Alain Burki Alfred Stettler